

CERTIFICAT DE REALISATION

Je soussigné Thierry Casella représentant légal du dispensateur de l'action concourant au développement des compétences ATSI, atteste que :

Gary PATRAC

salarié de l'entreprise LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS INDUSTRIE TECHNIQUE et NUCLEAIRE (LIP), a suivi l'action :

Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux pour personnel opérateur - Préparation et examen.

Le stagiaire a été évalué sur les options suivantes :

Opérateur : conduite d'engins ou réalisation de travaux urgents

Nature de l'action concourant au développement des compétences :
Action de formation

qui s'est déroulé du 27/08/2026 au 27/08/2026, sur une durée totale de 7h00.

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques

Fait à ZI Valampe 26, avenue de la Moutte 13220 Châteauneuf-les-Martigues
Le 27/08/2026

Cachet et signature

ATSI PACA
Avenue de la Moutte
Z.I La Valampe
13220 CHATEAUNEUF-LES MARTIGUES
Siren 753 898 097
N° déclaration d'activité 93 13 15003 13

Le certificat de réalisation n'atteste pas la réussite de la formation.